



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2011 - NUMERO SPECIAL N° 8 DU 1^{ER} FEVRIER 2011

DIRECTION DE LA RÈGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

**Arrêté préfectoral fixant pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011
les délais de dépôt des déclarations de candidature et les dates limite de remise par les candidats ou les listes, auprès
des commissions de propagande, des documents à envoyer aux électeurs**

Par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2011

Article 1^{er} - Les cantons du département, appartenant à la série sortante de 2004, où il y a lieu de procéder à des élections sont indiqués ci-après :

AVESNES-NORD, LANDRECIES, MAUBEUGE-SUD, LE QUESNOY-EST, SOLRE LE CHATEAU ;

CAMBRAI-EST, CARNIERES, LE CATEAU-CAMBRESIS, SOLESMES ;

DOUAI-NORD-EST, DOUAI-SUD, ARLEUX ;

BAILLEUL-NORD-EST, BERGUES, CASSEL, COUDEKERQUE-BRANCHE DUNKERQUE-EST, GRANDE-SYNTHÉ, GRAVELINES, HAZEBROUCK-NORD, WORMHOUT ;

ARMENTIÈRES, CYSOING, LANNOY, LILLE-EST, LILLE-NORD-EST, LILLE-SUD-EST, LILLE SUD-OUEST, PONT A MARCQ, ROUBAIX - CENTRE, ROUBAIX-EST, SECLIN-NORD, TOURCOING-NORD, TOURCOING-NORD-EST, VILLENEUVE D'ASCQ-NORD ;

BOUCHAIN, CONDE SUR ESCAUT, SAINT-AMAND-les-EAUX (RIVE DROITE), VALENCIENNES-EST, VALENCIENNES NORD ;

Article 2 - Les candidatures en vue du premier tour et de l'éventuel second tour des élections cantonales seront déposées pour l'ensemble des cantons susmentionnés à la Préfecture du Nord, 12 rue Jean sans Peur à Lille, dans le délai fixé ci-après :

Pour le premier tour, les déclarations de candidature seront déposées à partir du lundi 14 février 2011 jusqu'au lundi 21 février 2011 selon les modalités horaires ci-dessous :

Lundi 14/02	Mardi 15/02	Mercredi 16/02	Jeudi 17/02	Vendredi 18/02	Samedi 19/02	Lundi 21/02
8h30/12h 13h30/16h	8h30/12h 13h30/16h	8h30/12h 13h30/16h	8h30/12h 13h30/16h	8h30/12h 13h30/15h30	9h/12h	8h30/12h 13h30/16h

En cas de second tour, les déclarations de candidature seront déposées à partir du lundi 21 mars 2011 jusqu'au mardi 22 mars 2011, selon les modalités ci-dessous :

Lundi 21/03/2011	Mardi 22/03/2011
8h30/12h 14h/16h	8h30/12h 14h/16h

Article 3 - La campagne électorale sera ouverte le lundi 7 mars 2011.

Article 4 - Les emplacements d'affichage sont attribués en fonction du tirage au sort qui sera effectué le mardi 22 février 2011 à 10h. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour sera conservé entre les candidats restant en présence.

Article 5 - En application des dispositions des articles L. 212 et R. 38 du code électoral, les candidats ou listes désirant obtenir le concours de la commission de propagande devront remettre leurs circulaires et bulletins de vote à la commission territorialement compétente au plus tard :

- le jeudi 10 mars 2011 à 11 heures, pour le premier tour de scrutin ;
- le mercredi 23 mars 2011 à 11 heures en cas de second tour ;

aux lieux de dépôt ci-dessous indiqués :

Désignation de la commission (siège)	Circonscription électorale concernée	Lieu de remise des documents de propa- gande
Avesnes-sur-Helpe	Canton d'Avesnes-Nord	Parc municipal 102, avenue du pont rouge 59440 AVESNES-SUR-HELPE
Le Quesnoy	Canton de Le Quesnoy-Est	Mairie Rue Maréchal Joffre 59530 LE QUESNOY
Cambrai	Canton de Cambrai-Est	Mairie Salle de la République (côté place de la République) 59400 CAMBRAI
Le Cateau-Cambrésis	Canton de Le Cateau-Cambrésis	Mairie Rue Victor HUGO 59360 LE CATEAU CAMBRESIS

Solesmes	Canton de Solesmes	Mairie Place Jean Jaurès 59730 SOLESMES
Douai	Cantons de Douai-Nord et Douai-Sud	Mairie Hall aux draps Rue Francis Godin 59500 DOUAI
Bailleul	Canton de Bailleul-Nord-Est	Mairie Place Charles De Gaulle 59270 BAILLEUL
Grande-Synthe	Canton de Grande-Synthe	Mairie Place François Mitterrand 59760 GRANDE SYNTHE
Hazebrouck	Canton d'Hazebrouck-Nord	Mairie (arrière du bâtiment) Rue André Biebuyck 59190 HAZEBROUCK
Seclin	Canton de Seclin-Nord	Mairie 89, rue Roger Bouvry 59113 SECLIN
Lille	Cantons de Arleux – Armentières – Bergues – Bouchain – Carnières – Cassel – Condé sur Escaut – Coudekerque-Branche – Cysoing – Dunkerque Est – Gravelines – Landrecies – Lannoy - Lille-Est, Lille Nord Est, Lille-Sud Est – Lille Sud Ouest – Maubeuge Sud – Pont à Marcq – Roubaix centre – Roubaix Est – Solre le Château – St Amand rive droite – Tourcoing Nord – Tourcoing Nord Est – Valenciennes Est – Valenciennes Nord – Villeneuve d'Ascq Nord - Wormhout	Société ARVATO-SERVICES Parc d'activité de la Galance 62221 Noyelles sous Lens

Article 6 - Les commissions de propagande sont en droit de refuser l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures limites mentionnées à l'article 5 du présent arrêté.

Article 7 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord, Messieurs les sous-préfets, Mesdames et Messieurs les maires des communes des cantons concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché sur tous les emplacements d'affichage administratif.

TABLE DES MATIERES

DIRECTION DE LA RÈGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Arrêté préfectoral fixant pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 les délais de dépôt des déclarations de candidature et les dates limites de remise par les candidats ou les listes, auprès des commissions de propagande, des documents à envoyer aux électeurs 1

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord